

**SEANCE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL AMBERT  
EN DATE DU 26 JUIN 2015  
INTERVENTION CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER AMBERT  
PRESENT ET AVENIR**

Présents:

Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Emile FAYE (présente jusqu'à 20H00), M. Michel BEAULATON (présent jusqu'à 20h20), Adjoint, M. Guy GORBINET, Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Jean-Jacques PERIGNON, Mmes Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mmes Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, Marie-Thérèse REYROLLE, MM Franck PAUL, Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Mmes Marine FOURNET, Annie BERARD, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mme Véronique FAUCHER-CONVERT

Absents avec procuration :

Mme Emilie FAYE (à partir de 20H00) à Mme Myriam FOUGERE, M. Albert LUCHINO à Mme Corinne MONDIN, M. Michel BEAULATON (à partir de 20H20) à Mme Christine SAUVADE.

Mme Marie-Thérèse BERTHEOL à M. Laurent LAMY, M. Patrick BESSEYRE à M. Laurent COURTHALIAC, Mme Simone MONNERIE à Mme Corinne PEGHEON, Mme Nadine BOST à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT.

Secrétaire de séance:

Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER

### CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT

Mme le Maire remercie Mr ALLEGRE, directeur des Centres Hospitaliers d'Ambert et de Thiers ainsi que Mr DELORME, Président de la CME d'avoir bien voulu prendre part à cette réunion du conseil municipal afin de l'informer d'une part sur les activités et les perspectives d'avenir du CH et d'autre part sur le projet de révision du schéma régional d'organisation des soins (SROS) – volet imagerie médicale.

MR ALLEGRE souhaite expliquer «ce que l'établissement fait et où il va».

Il décrit dans le détail la filière des activités actuelles :

- Un hôpital de proximité avec un service des urgences 7 jours/7 et 24h/24. Deux médecins à temps plein y sont affectés, un pour le SMUR et un pour les urgences.
- Une médecine de court séjour (5 à 8 jours) avec deux services polyvalents.
- Un service de soins de suite et réadaptation (SSR) moyen séjour.
- La gestion des centres long séjour Prébayle et Vimal Chabrier.
- Un hôpital de jour pour la médecine ambulatoire (chimiothérapie) et, autour du bloc Opératoire, des activités liées à la gastro-entérologie avec un rôle de dépistage de Proximité, des activités de petite chirurgie ambulatoire ainsi que des activités dentaires.

En ce qui concerne le secteur de la consultation l'offre très diversifiée comprend un service de radiologie et d'échographie, des consultations médico psychologique..., d'urologie, de dermatologie...

Mr ALLEGRE insiste également sur trois spécificités :

- Une antenne d'hospitalisation à domicile (HAD) mise en place en collaboration avec le centre hospitalier de Vichy. Proposition de soins renforcés à domicile 7/7 et 24/24
- Le renforcement de toutes les activités autour de la gynécologie obstétrique.
- Depuis février 2014 la création d'une unité d'hébergement renforcé pour les patients souffrant de maladies dégénératives (maladie d'Alzheimer....)

Au-delà de cette présentation Mr ALLEGRE souligne les efforts entrepris depuis quatre ans en matière d'économies et de gestion. Le budget de l'établissement est à l'équilibre depuis 2 ans ce qui est loin d'être le cas partout. Il n'y a pas eu de pertes d'emploi. L'établissement a mis en place sur ses fonds propres le dossier informatisé du patient (DPI) ce qui constitue un plus en matière de prise en charge. Des investissements seront également à prévoir pour le «secteur hôtelier» avec des travaux pour le service court séjour.

Au final l'établissement est accrédité (certification) ce qui est le gage qu'à Ambert le patient est soigné de la même façon qu'ailleurs en terme d'urgences et de soins ceci bien entendu dans la limite des compétences des praticiens en place.

### **Concernant l'avenir.**

Actuellement Ambert et Thiers bénéficient d'une direction commune qui s'appuie sur un groupement sanitaire, organisme de coopération. Il y a donc un projet médical commun avec des spécificités propres à Ambert et à Thiers.

Au niveau des coopérations :

les textes actuels ont prévu une coopération hospitalière de territoire entre Ambert, Thiers et Vichy. Il s'agit d'une convention cadre qui pour l'instant n'a pas vraiment d'intérêt.

Toutefois à terme cette coopération pourra aider les centres hospitaliers à assurer les remplacements de praticiens. Mr ALLEGRE note que cette coopération ne changera pas la vie quotidienne à Ambert. Il conclut en précisant que l'on parle beaucoup de cette coopération hospitalière de territoire alors que la loi n'est pas encore votée. A son avis il convient de ne pas surestimer les impacts positifs ou négatifs d'une telle coopération.

Mr CHEVALEYRE souhaite connaître plus précisément les prévisions en matière de rénovation immobilière.

Mr ALLEGRE lui répond qu'un projet de restructuration est un dossier lourd à monter et qui nécessite préalablement une étude de programme. Un tel projet nécessitera également un accord de la tutelle, l'agence régionale de santé (ARS). A noter également le contexte actuel avec une ARS en évolution du fait de la fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes.

Mme SAUVADE souhaite savoir pourquoi le CH d'Ambert n'a pas touché la dotation DPI. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une décision de la tutelle ARS avec toutefois un engagement de remplacer cette dotation par une autre, non encore notifiée pour l'instant. Mr ALLEGRE indique que malgré cette non attribution l'hôpital à quand même investi sur ses fonds propres.

Mme Le Maire remercie Mr ALLEGRE pour l'ensemble de cet exposé et passe la parole à Mr DELORME pour qu'il puisse apporter tous les éclaircissements utiles en ce qui

concerne le projet de révision du schéma régional d'organisation des soins (SROS) – volet imagerie médicale. Il rappelle qu'il est urgent pour les collectivités de se mobiliser pour l'implantation d'un scanner à l'hôpital.

En effet et sans que l'information ait été diffusée par l'ARS les collectivités doivent transmettre leur avis sur le projet de révision du SROS, concernant le volet relatif à l'imagerie médicale 2012-2016 de la Région Auvergne avant le 7 juillet 2015.

Préalablement Mr DELORME a analysé dans le détail le rapport demandé par l'ARS au groupement EY Santopta. A partir de cette analyse exhaustive présentée au conseil municipal par Mr DELORME un projet de motion argumentée a été rédigé et transmis à toutes les communes de l'arrondissement.

Sur proposition de Mme Le Maire cette motion, dont le texte intégral a été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux, est approuvée à l'unanimité.

Au final le conseil demande qu'une implantation nouvelle d'un scanographe au centre hospitalier d'Ambert soit inscrite dans le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) - volet relatif à l'imagerie médicale 2012-2016 de la région Auvergne.

---

Mme FAYE ET Mr BEAULATON ont quitté la séance successivement à 20H00 et 20H20

---